

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER NATIONAL SUR
L'HARMONISATION DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE DES
INTERPROFESSIONS AGRICOLES AU MALI**

Lieu : Hôtel Laico El Farouk
Date : du 04 au 06 octobre 2011

I. Introduction :

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali et le PAPAM en collaboration avec leurs partenaires techniques et financiers ont organisé du 04 au 06 octobre 2011, un atelier national d'harmonisation du processus de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles.

Ledit atelier a regroupé une centaine de participant(e)s représentant les acteurs des filières agricoles, les représentants des départements ministériels en charges des questions d'interprofession (MA, MEP, MEA, MIIC, MDSSPA, MATCL) les partenaires techniques et financiers, les structures techniques nationales, les Présidents et cadres du réseau des chambres d'Agriculture du Mali.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier étaient respectivement placées sous la présidence des Ministres de l'Élevage et de la Pêche, le Docteur Bocary TRETÀ et de l'Agriculture M. Aghatam Ag Alassane.

A l'ouverture, outre le Ministre de l'élevage et de la pêche, étaient également présents le Président de l'APCAM, le Commissaire à la Sécurité Alimentaire, les Coordinateurs du PAPAM et du PCDA.

II. Objectifs :

L'objectif général de l'atelier était de partager les expériences et approches de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali afin de convenir sur une approche commune.

De façon opérationnelle, il s'agissait de :

- Informer tous les acteurs sur le dispositif législatif et réglementaire pour la mise en place des organisations interprofessionnelles au Mali (LOA/Décret) ;
- Présenter et analyser les diverses expériences de mise en place d'OIP en République du Mali en vue de dégager des enseignements ;
- Adopter une démarche commune de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali,
- Elaborer un Plan d'action pour le renforcement des OIP.

III. Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en trois étapes : les cérémonies d'ouverture et de clôture, les communications/témoignages et débats, les travaux en commissions.

3.1. La cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture a enregistré deux interventions : La première a été le mot de bienvenue du Président de l'APCAM, Monsieur Bakary TOGOLA. Dans son intervention, M. TOGOLA a d'abord souhaité la bienvenue aux participant (e)s et les a remercié pour avoir fait le déplacement. Il a expliqué que la rentabilité d'une filière est fonction du degré d'organisation de ses acteurs. Par ailleurs, selon lui, une organisation dont la mise en place commence par le sommet est comparable à une maison sans sous-bassement. Ainsi, a-t-il exhorté les acteurs à toujours commencé la mise en place des organisations par la base.

Le Président de l'APCAM a également mis l'accent sur l'importance des cadres de concertation qui permettent aux acteurs d'échanger sur les préoccupations liées au développement de la filière.

Pour terminer, il a lancé un vibrant appel aux acteurs du Secteur Privé, aux acteurs des filières et aux autorités nationales pour que chacun accorde le maximum d'importance aux filières Agricoles qui sont de véritables pourvoyeuses d'emploi.

L'intervention qui a suivi les mots de bienvenue du Président de l'APCAM a été le discours d'ouverture du Ministre de l'Elevage et de la Pêche, le Docteur Bocary TERETA ;

Dans son intervention Monsieur le Ministre de l'élevage et de la pêche, qui a remplacé son homologue de l'agriculture pour la circonstance, a déclaré que depuis l'adoption de la loi N°06-045 du 05 Septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole (LOA) et le Décret N°08-793/P-RM du 31 Décembre 2008 fixant les modalités de création et d'enregistrement des OIP Agricoles, il y a eu un véritable engouement tant de la part des partenaires au développement que des acteurs des filières pour la mise en place des interprofessions.

Si cet engouement est hautement apprécié, le Ministre a déploré le fait que chacun de ces acteurs évolue en vase clos, d'où la nécessité du présent atelier qui se fixe comme

objectifs de partager les expériences afin d'aboutir à une démarche consensuelle qui servira désormais de guide pour tous les intervenants.

En s'adressant aux acteurs des filières, le Ministre les a exhortés à plus d'ouverture et de communication entre eux et en direction de l'administration et des partenaires techniques et financiers. Il a également rappelé aux acteurs des filières, certains aspects très importants des missions de leurs interprofessions notamment l'amélioration de la qualité marchande des produits, la promotion et la maîtrise des marchés. Il a insisté sur les principes fondamentaux de l'interprofession à savoir : la représentativité, la parité et l'unanimité.

3.2. Les travaux proprement dits :

Après le retrait des officiels, les travaux de l'atelier ont commencé par la présentation des participants (voir liste de présence en annexe) et l'adoption du programme de travail. Ce programme a été adopté à l'unanimité sans amendement.

Un Présidium de cinq (5) personnes a été mis en place pour diriger les travaux. Ce présidium était composé de:

- **Président :** M. Mamadou Diallo, Président de la CRA de Kayes et 2^{ème} vice président de l'APCAM ;

- **Rapporteurs :**
 - M. Fadiala KAMISSOKO, PCDA Bamako/Koulikoro ;
 - M. Amadou DEMBELE, Cadre PISA ;
 - M. Mamoutou DJIRE, Président de la Fédération Nationale Karité (FNK)
 - Mme Mariam TANGARA, CNOP ;
 - M. Issoufi MAÏGA, Cadre Intégré II

3.2.1. Méthodologie de travail :

La méthodologie de travail a été basée sur une approche participative avec utilisation des techniques actives de communication. Ces techniques sont axées sur les aspects suivants :

- un exposé power point sur les dispositions relatives aux OIP (LOA/Décret) ;
- les exposés power point sur les expériences de mise en place des OIP ;
- des travaux de groupes suivis de restitution des résultats en plénière.

3.2.2 : Les communications/Témoignages :

3.2.2.1. Les communications :

Deux principales communications ont été faites. L'une par le Décret N°08-793/P-RM du 31 Décembre 2008 fixant les modalités de création et d'enregistrement des organisations interprofessionnelles et l'autre sur les expériences du PCDA en matière de mise en place des interprofessions Agricoles.

A. Présentation du Décret N°08-793/P-RM du 31 Décembre 2008 fixant les modalités de création et d'enregistrement des organisations interprofessionnelles :

Cette présentation qui a été faite par M. Djimé DIALLO, juriste au Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole, a essentiellement porté sur les articles de la LOA relatifs aux interprofessions Agricoles et le Décret:

- Par rapport à la LOA : M. DIALLO a insisté sur la définition de l'interprofession Agricole et les articles 173 et suivants.
- Par rapport au Décret : Il a mis l'accent sur les articles 2 et suivants.

B. Présentation des expériences du PCDA en matière de mise en place des interprofessions Agricoles :

Les expériences du PCDA en matière de mise en place des interprofessions ont porté sur deux filières : la mangue et l'échalote/oignon. Il ressort de ces communications faites successivement par M. Fadiala KAMISSO et M. Diadié MAIGA respectivement experts en renforcement des capacités des OPA à dans les Coordinations régionales PCDA de Koulikoro/Bamako et de Mopti, qu'il existe des différences entre les deux processus. Ces différences résident notamment dans la mobilisation des leaders régionaux et dans la recherche de consensus autour du projet d'OIP.

➤ Au niveau de la mobilisation des leaders régionaux:

Pour la mangue, en plus des cadres de concertation dans chaque région, les acteurs ont créé immédiatement un Comité Interprofessionnel Régional avec Statuts, Règlement Intérieur et récépissé.

➤ **Au niveau de la recherche de consensus autour du projet d'OIP:**

- ***Pour la mangue*** : Des concertations régionales ont été organisées pour s'assurer que tous les acteurs partageaient la volonté de création de l'OIP. Ces concertations ont abouti à la mise en place du comité d'initiative composé de 12 personnes dont 04 de chaque région productrice de mangue.

- ***Pour l'échalote /oignon***, c'est un atelier National qui a été organisé.

De ces expériences, le PCDA a tiré des leçons qui sont, entre autres :

- a. les postes tournants et l'alternance des familles à la présidence sont des moyens bien acceptés pour établir le principe de parité au sein de l'Interprofession.
- b. les filières n'ont pas toutes la même taille ou étendue géographique, ni la même complexité.
- c. Tout en respectant l'esprit de la LOA et de son décret d'application, ce processus est à adapter selon les cas.
- d. La prise de décision à l'unanimité des familles est une mesure de protection importante contre tout abus ou manipulation (même si au sein d'une famille donnée l'unanimité n'est pas atteinte).
- e. Dans les étapes précédant l'AG constitutive, il est nettement préférable de travailler avec des cadres régionaux de concertation et de ne créer les Comités Interprofessionnels régionaux qu'après l'AG constitutive car :
 - Il ne faut pas surestimer le rôle des CRI;
 - les CRI ne sont pas les membres de l'Interprofession contrairement à ce que beaucoup d'acteurs ont tendance à croire. Ce sont les faïtières professionnelles qui sont les membres de l'Interprofession. Ces faïtières doivent jouer pleinement leur rôle de membre;
 - les CRI sont des organes d'appui relevant du CA de l'Interprofession et qui agissent sous l'autorité du CA de l'Interprofession et pas l'inverse;
 - les CRI ne sont pas des organisations distinctes de l'Interprofession nationale.

Ainsi, selon le PCDA, les principaux défis à relever dans le processus de mise en place des interprofessions Agricoles sont :

- a. Briser les rivalités interrégionales;
- b. Briser les rivalités entre familles professionnelles;
- c. Établir un esprit de corps dans chaque famille professionnelle;

3.2.2.2. Les témoignages :

Après la présentation du PCDA, d'autres acteurs sont intervenus successivement pour expliquer le processus qu'ils ont suivi dans la mise en place de leurs interprofessions notamment :

- La SNV : De l'intervention de Mr Djonkounda Traoré, l'on pouvait retenir ce qui suit :
 - la LOA fait des consommateurs des membres de l'OIP que le décret a enlevé car ils ne jouent pas de rôle économique.
 - la parité n'est pas entre les régions mais entre les familles ;
 - l'existence d'un cadre de concertation appelé Alliance d'apprentissage où des acteurs impliqués dans le processus de l'interprofession sont formés afin de les préparer à la vie interprofessionnelle.

- Successivement, les responsables d'OIP et d'OP candidates à l'interprofession ont témoigné en expliquant chacun le processus adopté. Il s'agit notamment :
 - des acteurs de la filière sésame;
 - de la fédération de la filière karité ;
 - de l'interprofession pomme de terre
 - de l'interprofession Echalote/oignon ;
 - des représentants des comités régionaux interprofessionnels de la mangue (Bamako, Koulikoro et Sikasso) ;
 - de la FEBEVIM.

3.2.2.3. Les débats :

Les intervenants ont tour à tour remercié et félicité l'APCAM pour, d'une part, l'initiative d'organiser cet atelier et d'autre part, la qualité de l'organisation. Les débats ont montré que malgré l'intérêt que suscitent les organisations interprofessionnelles Agricoles de la part de nombreux acteurs, le concept d'« interprofession » et le processus de mise en place des interprofessions restent peu connus des acteurs directs et indirects.

3.3. Les travaux de groupes : Les travaux de groupes ont été faits sur différents thèmes :

- Travaux de groupes N°1 :
- Travaux de groupes N°2 :
- Travaux de groupes N°3 :

IV. Résultats de l'atelier :

A la lumière des exposés, des débats et des restitutions des résultats des travaux de groupes, l'atelier a dégagé une démarche commune pour la mise en place des interprofessions au Mali, les forces, les faiblesses et a formulé des recommandations par rapport au processus de mise en place interprofessions au Mali dans la situation actuelle.

4.1. La démarche : Elle se décline en neuf (9) étapes essentielles avec des activités définies. Ces étapes sont:

Etape 1: Ciblage de la filière

- ▶ Choix de la filière devant faire l'objet d'OIP
- ▶ Détermination du produit ou groupe de produits

Etape 2: Diagnostic de la filière

- ▶ Indentification des acteurs/familles professionnelles (répertorier les organisations professionnelles légalement constituées de la filière)
- ▶ Identification des acteurs indirects
- ▶ Situation géographique/bassins de production
- ▶ Performances et enjeux
- ▶ Potentialités, opportunités, menaces
- ▶ Contraintes de développement de la filière
- ▶ Plan de développement et de compétitive de la filière

Etape Mobilisation des acteurs

- ▶ Mise en place du comité d'initiative ;
- ▶ Information et sensibilisation des acteurs sur les textes et le processus de mise; en place des interprofessions (concertations locale et régionale) ;
- ▶ Restitution des résultats des activités à la base ;
- ▶ Clarification des centres d'intérêts au niveau de la filière .

Etape 4: Structuration et organisation des acteurs de la filière

- ▶ Clarification des missions des organisations
- ▶ Création des organisations légalement constituées par les familles professionnelles
- ▶ Identification des délégués par les faïtières

Etape 5: Elaboration des textes de base de l'OIP

- ▶ Elaboration des projets de statuts et règlement intérieur
- ▶ Diffusion/partage des projets de textes à la base

Etape 6: Préparation et tenue de l'AGC

- ▶ Préparation:
 - ❖ Formation des délégués sur leurs rôles et responsabilités
 - ❖ Préparation des dossiers à transmettre aux délégués (15jours)
 - ❖ Préparation logistique de l'AG
- ▶ Tenue de l'AGC
 - ❖ Adoption des projets de statuts et de règlement intérieur
 - ❖ Election des membres des organes d'administration et de gestion

Etape 7: Demande de recepissé

- ▶ Préparation du dossier (cf décret/LOA)
- ▶ Dépôt du dossier auprès des services compétents selon le statut de l'organisation
- ▶ Suivi du dossier
- ▶ Objectif: Obtention du récépissé

NB:

- Coopérative: Développement Social
- Association, Fondation: MATCL
- Syndicat: MTFP/Union Syndicale de tutelle

Etape 8: Demande d'enregistrement

- ▶ Animation de l'OIP pendant au moins 2ans
- ▶ Production des PV, des rapports d'activités/sessions des deux dernières années;
- ▶ Préparation du dossier
- ▶ Dépôt du dossier de demande d'enregistrement de l'OIP au niveau du Ministère de l'Agriculture
- ▶ Suivi du dossier
- ▶ Objectif: obtention de l'arrêté

Etape 9: Accompagnement OIP

- ▶ Elaborer la vision de l'interprofession
- ▶ Déterminer les objectifs stratégiques
- ▶ Elaborer un plan d'action
- ▶ Elaborer un budget de fonctionnement
- ▶ Renforcement institutionnel
- ▶ Stratégie de mobilisation des ressources
- ▶ Elaboration de manuel de procédures
- ▶ Assurer les 1^{ères} formations des membres des organes d'administration et de gestion
- ▶ Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

4.2. Les forces : Les forces retenues sont :

- l'existence d'une volonté politique manifeste pour la promotion des filières Agricoles au Mali
- l'environnement juridique et économique favorable
- l'existence de structures techniques et des projets/programmes d'appui aux filières Agricoles;
- l'existence d'énormes potentialités au niveau des filières Agricoles;
- la présence massive des femmes et des jeunes dans les filières (genre)

4.3. Les faiblesses : Les faiblesses recensées sont :

- l'insuffisance d'information sur le cadre législatif et réglementaire des OIP ;
- l'insuffisance des capacités des acteurs ;
- l'insuffisance d'organisation des familles professionnelles ;
- le problème de leadership entre les familles et au niveau de l'OIP ;
- l'insuffisance de ressources financières ;
- l'absence de cadre de concertations de tous les acteurs sur les interprofessions ;
- l'insuffisance de statistiques fiables sur les filières Agricoles.

V. Conclusion / recommandations :

D'une manière générale, les objectifs de l'atelier ont été atteints. Les expériences et approches de mise en place des organisations interprofessionnelles Agricoles en République du Mali ont été partagées par les différents acteurs. Ils sont convenus sur une approche commune de mise en place des organisations interprofessionnelles

Agricoles en République du Mali. **Un Plan d'action pour le renforcement des OIP est élaboré.**

Les résultats de l'évaluation en fin de travaux illustrent à suffisance la satisfaction des participant(e)s pour l'organisation de cet atelier.

Aux termes de travaux, l'atelier a recommandé ce qui suit :

- Informer les acteurs sur le processus de mise en place des OIP au Mali ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs des filières Agricoles ;
- Assurer une large diffusion des textes sur les interprofessions ;
- Renforcer la structuration et l'organisation des familles professionnelles ;
- Mettre en place une base de données statistiques sur les filières Agricoles ;
- Mettre en place un espace de concertation des acteurs ;
- Renforcer la synergie et la coordination des actions entre les interventions des structures d'appui ;
- Restituer les résultats du présent atelier au niveau régional et local ;
- Assurer le suivi du processus de mise en place des OIP par l'APCAM, la CNOP et la CCIM.

Mme COULIBALY Djénébou TRAORE CT/APCAM

ANNEXES :

- Liste de présence
- Discours